



Envoi du 48 SI (supposition) consommation de cannabis

Par **RH93**, le **21/01/2016** à **19:25**

Bonsoir et merci de prendre sur votre temps pour nous aider!

Le 6 mars mon permis de conduire a été suspendu 4 mois pour consommation de produits stupéfiants.

J'ai attendu le moi de décembre avant de payer mon amende de 541 euros pour avec 8 points sur mon permis suite au 1 an de permis.

Jusqu'à hier mon solde de point était à 8 mais il est passé sur le site intergouv à 2 points. Est il possible que sur le site le nombre de points soient différents que dans la réalité ?

Ma crainte est que mes points ai été retiré suite au jugement (7 juillet 2015) et non apres le paiement de l'amende ou après avoir eu 2 points en plus (solde de 8).

J'envisage de faire un stage de récupération de points mais j'aimerais être sur que dans le cas où un 48 SI m'a été envoyé, le stage me permet qu'aniélé l'annulation.

Merci d'avance, j'espère avoir été le plus clair possible.